

<b>Date de l'arrêté : 21/01/2026</b>	République Française Département : AUDE Arrondissement : Carcassonne Commune de Villegailhenc
<b>Objet : Tableau annuel d'avancement de grade</b>	

**ARRÊTÉ N° AR\_2026\_071**

Le Maire de VILLEGAILHENC,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté municipal AR-2026-063 du 08 janvier 2026 fixant les lignes directrices de gestion en date du 10 janvier 2026,

**ARRÊTONS :**

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
LECONTE Rémy	Adjoint technique territorial :  7 <sup>ème</sup> échelon (IB 381/IM 372) NBI de 10 points	1 <sup>er</sup> février 2026

**Article 2 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé. Ampliation adressée au Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude.

Fait à VILLEGAILHENC, le 21 janvier 2026  
Michel PROUST, Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le .....

Signature de l'agent :

<b>Date de l'arrêté : 21/01/2026</b>	République Française Département : AUDE
<b>Objet : Tableau annuel d'avancement de grade</b>	Arrondissement : Carcassonne Commune de Villegailhenc

## ARRÊTÉ N° AR\_2026\_072

Le Maire de VILLEGAILHENC,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-547 du 06 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'arrêté municipal AR-2026-063 du 08 janvier 2026 fixant les lignes directrices de gestion en date du 10 janvier 2026,

### ARRÊTONS :

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal (catégorie C) est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
VEY Elisabeth	Agent de maîtrise :  9ème échelon (IB 465/IM 412) NBI de 10 points	1 <sup>er</sup> février 2026

**Article 2 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée. Ampliation adressée au Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude.

Fait à VILLEGAILHENC, le 21 janvier 2026  
Michel PROUST, Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le .....

Signature de l'agent :

<b>Date de l'arrêté : 21/01/2026</b>	République Française Département : AUDE Arrondissement : Carcassonne Commune de Villegailhenc
<b>Objet : Tableau annuel d'avancement de grade</b>	

### ARRÊTÉ N° AR\_2026\_073

Le Maire de VILLEGAILHENC,

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la Fonction Publique,  
Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,  
Vu le décret n° 2025-1096 du 19 novembre 2025 supprimant le seuil de 2000 habitants pour la création de certains grades de fonctionnaires territoriaux,  
Vu l'arrêté municipal AR-2026-063 du 08 janvier 2026 fixant les lignes directrices de gestion en date du 10 janvier 2026,

### ARRÊTONS :

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché principal (catégorie A) est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du
LA GRAVIERE Corinne	Attaché territorial : 8 <sup>ème</sup> échelon (IB 693/IM 580) NBI de 30 points	1 <sup>er</sup> avril 2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

**Article 2 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée. Ampliation adressée au Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude.

Fait à VILLEGAILHENC, le 21 janvier 2026  
Michel PROUST, Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Notifié le .....  
Signature de l'agent :

